

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 octobre 2025

PLF 2026 : Pourquoi vouloir porter un coup fatal au Bail Réel Solidaire, dont le succès est aujourd'hui avéré ?

L'amendement déposé par M Daniel Labaronne et M Gabriel Attal au cours du débat budgétaire et venant en discussion dans les tous prochains jours dit vouloir viser à accélérer le développement du Bail Réel Solidaire. Mais en augmentant le plafond d'éligibilité, les députés l'ouvrent à plus de 90% de la population et lui ôtent son caractère social.

De manière mécanique, ils hypothèqueraient son avenir. Les mesures favorisant le développement du BRS – TVA à 5,5%, les prêts bonifiés de très long terme accordés aux organismes de foncier Solidaire, les soutiens forts d'un certain nombre de collectivités territoriales – sont la contrepartie d'un ciblage du dispositif sur des ménages modestes. Le déplaçnement ouvrirait la porte à la suppression par Bercy des avantages consentis à la production d'un BRS qui n'aurait plus rien de social.

Pour Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat, et Renaud Payre, président de Foncier Solidaire France, « *à vouloir faire bénéficier tout le monde du Bail Réel Solidaire, on prend le risque qu'il ne soit finalement plus accessible qu'aux plus hauts revenus. Et pourtant la trajectoire est là : en moins de 5 ans, nous sommes passés dans notre pays d'une petite poignée de BRS à plus de 25000 engagés à la fin de l'année 2024. MM Labaronne, Attal et vous tous et toutes, députés et députées soutenant cet amendement, si vous voulez vraiment agir pour favoriser l'accès sociale durable, soutenez les amendements qui visent à rendre éligibles au prêt à taux zéro les acquéreurs de BRS lors de la première commercialisation ou à la revente. C'est cette mesure qui permettra de manière certaine d'élargir le public éligible au BRS tout en restant dans sa vocation sociale initiale.* »

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 556 opérateurs Hlm (fin 2024) à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2024, les organismes Hlm ont mis en chantier 90 700 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,8 millions de logements locatifs et 0,39 million de logements-foyers et logent environ 10,4 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accès sociale à la propriété : en 2024, 11 900 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 88 000 salariés.

Pour en savoir plus : www.union-habitat.org

Foncier Solidaire France est l'organisation représentative des organismes de foncier solidaire. Regroupant plus de 80 OFS sur l'ensemble du territoire français, ces organismes sont issus de gouvernances variées. FSF s'est constitué en 2021 et défend l'idée d'une accession sociale anti-spéculative au service des habitants et des territoires. FSF est présidé par Renaud Payre, président de La Foncière du Grand Lyon et vice-président de la Métropole de Lyon.
Pour en savoir plus : www.foncier-solidaire.fr

Contacts presse :

USH - Joachim Soëtard – joachim.soetard@union-habitat.org

FSF - Juliette Grenier : juliette.grenier@hlm.coop / 06 62 08 27 46